



LES VIBRATIONS CORPS ENTIER

« Exposé aux vibrations, j'en ai plein le dos ! »

Point de repère

Plus de 20 % des salariés conduisant des engins mobiles vibrants sont concernés par le risque, toutes branches d'activité confondues (source INRS).

Une exposition régulière et fréquente à des secousses ou des chocs transmis à l'ensemble du corps par le siège et ou le plancher peut occasionner des effets néfastes pour la santé.

- > Vétusté, manque d'entretien de l'engin, mauvais état du siège...
- > Mauvais réglage du siège

Facteur aggravant : montée et descente fréquente de l'engin et manutention manuelle.

Signes cliniques à long terme

Lorsque l'ensemble du corps est soumis de manière prolongée à des vibrations et en plus aux différentes situations d'alerte précitées cela peut entraîner des risques pour la santé et la sécurité des salariés et déclencher des :

- > Douleurs lombaires ou lombalgies, hernies discales, dégénérescence précoce de la colonne vertébrale, douleurs cervicales et douleurs aux épaules.

Les lombalgies liées à l'exposition aux vibrations sont reconnues au titre du tableau n° 97 des Maladies Professionnelles.

Situations d'alerte

- > Evolution sur un terrain irrégulier, sur une surface dégradée et/ou une vitesse inadaptée
- > Utilisation d'un engin pour une tâche pour laquelle il n'est pas conçu
- > Exposition régulière et de longue durée
- > Postures contraignantes fréquentes et/ou maintenues (station assise prolongée, torsion de la colonne vertébrale, rotation-inclinaison répétée de la tête...)

EN SAVOIR PLUS :

Code du Travail :

- >> articles R.4441-1 à R.4447-1
- >> décret n° 2005-746 du 4 juillet 2005
- >> arrêté du 06 juillet 2005

CONDUITES À TENIR

PAR L'EMPLOYEUR

- > **Evaluez le risque :** faites réaliser des mesures du niveau vibratoires aux postes concernés afin d'estimer l'exposition journalière
- > Entretenez les sols et les surfaces de roulement
- > Choisissez un engin adapté à la tâche
- > Maintenez l'engin et le siège en bon état (vérifiez l'efficacité de suspension du siège)
- > Limitez la durée d'exposition (si les niveaux vibratoires sont élevés : prévoyez une rotation des conducteurs)
- > Informez et formez les conducteurs du risque afin de limiter les contraintes (ajustement du siège en fonction du poids de la personne, adaptez la vitesse de roulage...)

PAR LE SALARIE

- > Réglez et ajustez le siège en fonction de votre morphologie (poids, taille...)
- > Conduisez en vous rapprochant le plus possible des commandes et essayez de garder les coudes près du corps (appui avant-bras)
- > Adaptez la vitesse en fonction des voies de circulation (attention aux dénivelés, nids de poule...)